Amarsada

Éditeur : Aix-Marseille analyse le droit administratif

2025/1

Légalité de la réglementation du vélo tout terrain (VTT) au sein du Parc national des Calanques

<u>https://publications-prairial.fr/amarsada/index.php?id=652</u>

Référence électronique

« Légalité de la réglementation du vélo tout terrain (VTT) au sein du Parc national des Calanques », *Amarsada* [En ligne], 2025/1, mis en ligne le 13 mai 2025, consulté le 13 juin 2025. URL : https://publications-prairial.fr/amarsada/index.php?id=652

Droits d'auteur CC BY-NC-SA 4.0



DÉCISION DE JUSTICE

CAA Marseille, 5e chambre - N° 24MA00106 - 06 décembre 2024

RÉSUMÉ

Droits d'auteur

CC BY-NC-SA 4.0

- 1 CAA, Marseille, 6 décembre 2024, Association Mountain Bikers Foundation, Syndicat national des moniteurs du cyclisme français, nº 24MA00106, 24MA00111 et 24MA00120
- 2 La réglementation du « vélo tout terrain » (VTT) dans le Parc national des Calanques, consistant à autoriser cette activité uniquement sur les pistes et sentiers à faible pente et sans technicité particulière, est légale dès lors que les autres pratiques de ce sport au sein du parc sur des sentiers étroits, pentus et accidentés nuisent à la préservation de la faune et de la flore, apparaissent peu compatibles avec certains caractères essentiels du Parc national des Calangues pensé comme notamment comme un lieu « de ressourcement » et de « contemplation » et sont susceptibles de générer des conflits d'usage. Par conséquent, les moyens tirés de l'atteinte au principe constitutionnel et conventionnel de la liberté d'aller et venir ainsi qu'au principe de la liberté du commerce et de l'industrie doivent être écartés. Ces deux arrêts de la cour de Marseille permettent également de rappeler la répartition des compétences, dans cette matière, entre le directeur et le conseil d'administration du Parc national des Calanques.

INDEX

Mots-clés

Parc national des Calanques, pouvoir de police du directeur du Parc, libertés d'aller et de venir et du commerce et de l'industrie, atteintes

Rubriques

Environnement